

qui exploitent le sol maintenant, qui, n'ayant aucune éducation première, ne peuvent consentir à un changement qu'autant qu'ils le voient mis en pratique, et surtout rapporter avantageusement à celui qui le fait. Cela aurait encore indubitablement l'effet d'introduire ici la culture d'une foule d'articles, à laquelle on ne se livre pas aujourd'hui, parce qu'on ignore la manière de les cultiver, et le profit qu'on en pourrait tirer.

Les frais de ces établissemens ne seraient pas non plus aussi considérables, qu'on pourrait se l'imaginer à la première vue. J'ai la confiance que l'établissement se suffira à lui-même, après la première mise de fonds pour le former. L'ouvrage de la ferme pourra se faire en grande partie par les élèves eux-mêmes, dans les heures qui seront destinées à la partie pratique de l'éducation. En supposant que les heures de travail pour les élèves soient de quatre par jour; cinquante élèves formeront une somme de vingt journées tous les jours, en admettant que dix heures soient le temps du travail ordinaire d'une journée. Avec cela on admettra qu'une somme considérable d'ouvrage peut se faire tous les jours, seulement avec le travail des élèves. Il n'y aura donc que pour les travaux qui seraient trop fatigans pour eux, qu'on sera obligé d'avoir recours à des mains étrangères. L'hiver, le soin des animaux devra aussi leur être laissé, sous la surveillance du professeur, afin de leur apprendre à bien tenir leur étable, pour la rendre profitable. Ce peu de considérations suffiront, je crois, pour prouver ce que je disais plus haut: que ces établissemens se suffiraient à eux-mêmes, après la première mise de fonds. Pour rendre ces établissemens profitables, il en faudrait un à peu près par comté. Il ne serait peut-être pas possible d'en former un grand nombre immédiatement. On pourrait commencer par en établir dans les plus grands centres de population, et donner par un changement à la loi municipale, pouvoir aux différens conseils, d'en former un dans leur comté, en leur venant en aide, pour une partie de la première mise de fonds. Je ne doute pas qu'avec des efforts bien dirigés de la part des personnes instruites, et pouvant exercer de l'influence, on ne parvint dans

plusieurs comtés riches à former quelques-uns de ces établissemens.

Il est encore une autre chose, à laquelle j'avais déjà pensé depuis longtemps. Le surintendant y fait aussi allusion dans son dernier rapport. Enfin ce qui me confirme dans l'idée que la chose serait très-praticable, c'est l'écrit qui a paru dans votre dernière feuille, qui en recommande l'établissement dans toutes les communes de la France. Ce plan serait de mettre à la disposition de l'instituteur de l'école-modèle, ou de la première école dans chaque paroisse, une certaine étendue de terre, que les commissaires pourraient louer ou acheter, et là établir une espèce de petite ferme-modèle, où l'instituteur donnerait des leçons théoriques et pratiques de la manière de cultiver. Avec une dizaine d'arpens de terre, il pourrait faire en petit toute espèce de culture. Il faudrait dans ces petits établissemens s'attacher à la culture des légumes, et surtout à celle de la carotte et de la betterave, l'espèce la plus propre à la nourriture des animaux. Il est d'une très-grande importance pour l'agriculteur, aujourd'hui, qu'on ne peut plus cultiver la patate en grand, de la remplacer par quelqu'autre plante qui puisse servir au même but pour la nourriture des animaux. Les engrais des viandes, que le cultivateur fait pour lui-même, ou pour le marché, lui content aujourd'hui un prix tel, qu'il ne peut jamais être payé. Cela dépend qu'il est obligé de faire ces engrais uniquement avec du grain. Eh bien, en cultivant la carotte et la betterave, on remplacera avantageusement la patate pour cet objet. La formation des prairies artificielles devrait encore faire un des principaux objets de ces établissemens. En un mot toutes espèces de culture pourront s'y faire en petit. Bien entendu que les élèves seraient obligés d'aller là aussi mettre en pratique les leçons du maître; quelques instans dans la journée. Cela n'augmenterait pas non plus les charges que les commissaires ont à payer. Loin de là ces petits établissemens fourniraient bientôt la grande partie de ce qu'il faut au maître pour la subsistance de sa famille, de sorte qu'il diminuerait son salaire en proportion chaque année. Je prie les commissaires et les personnes instruites